

28 oct 2016 -17:26

Appartient à Conseil des ministres du 28 octobre 2016

Contribution fédérale au Plan national d'adaptation aux changements climatiques

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a adopté la contribution fédérale au Plan national d'adaptation aux changements climatiques et invite les membres du gouvernement concernés à mettre en œuvre les actions proposées.

La contribution fédérale vise à actionner les leviers dont dispose l'autorité fédérale dans le cadre de ses compétences, dans différents secteurs, pour mener une politique d'adaptation coordonnée. Elle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie européenne relative à l'adaptation au changement climatique, qui encourage notamment les Etats membres à prendre des mesures d'adaptation et à mieux prendre en compte l'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables.

La contribution fédérale, qui couvre une période de cinq ans, a été rédigée en étroite collaboration avec les départements fédéraux en charge des matières concernées et identifie 12 actions fédérales d'adaptation visant à répondre aux besoins suivants :

- renforcer les capacités à évaluer, anticiper et répondre aux risques associés aux impacts des changements climatiques
- anticiper et limiter les risques et maximiser les éventuels bénéfices des changements climatiques

Le Conseil des ministres charge la ministre de l'Environnement d'informer la Commission nationale Climat de l'adoption de cette contribution fédérale au Plan national aux changements climatiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be